

Date de
convocation :
04 mars 2016

Date d'affichage :
04 mars 2016

**Nombre de
Conseillers :**
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Pouvoirs : 3

**Demande de
subvention de
réserve
parlementaire
2016 pour un
panneau
d'affichage
lumineux**

2016-007

MOAT

2016-008

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2016

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille seize, le 10 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Patrice ARGIER, Maire.

Présents : M. ARGIER Patrice, Mme TASSY Sarah, M. DEFORCEVILLE Thierry, Mme VENUTI Liliane, M. BIN Michel, M. DAUTREPEMUIS Francis, Mme LEMAIRE Sophie, Mme JOLIBOIS Patricia, Mme VONACHEN Agnès, M. TROUVAY Claude, M. DEBOUT Joël.

Absents excusés : Mme ACHIN Corinne (pouvoir à M. ARGIER Patrice), M. NISON Luc (pouvoir à M. DEFORCEVILLE Thierry) Mme FAUGERON Sandrine (pouvoir à Mme TASSY Sarah), M. METIER Bertrand.

Secrétaire de séance : Mme VONACHEN Agnès.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet d'installation d'un Panneau d'affichage lumineux. L'opération prévue pour un montant estimé à 16 381,05 € H.T. soit 19°657,26 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

	HT	TTC
Panneau d'affichage lumineux	12.200,00 €	14.640,00 €
Branchement électrique	4.181,05 €	5.017,26 €
Subvention	8.000,00 €	
Financement communal		11.657,26 €

Le projet sera entièrement réalisé courant 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- arrêter le projet pour un panneau d'affichage lumineux
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire 2016.

Monsieur le Maire propose de permettre aux agents de la commune de continuer à bénéficier dans les mêmes conditions qu'auparavant à la participation de l'employeur territorial.

Le montant de la participation est prévu annuellement au budget communal.

Après concertation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir à 20% le montant de la participation communale.

**Indemnité
différentielle pour
les agents
recenseurs**

Suite aux félicitations du référent de l'INSEE pour le travail des agents recenseurs,

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité différentielle aux 4 agents recenseurs d'un montant net de 200,00 euros.

Cette indemnité sera versée sur les paies du mois de mars 2016.

Après concertation, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

2016-009

Vu la convention signée en date du 26 juin 1999 entre la commune de Carlepont et la commune de Nampcel,

Vu l'article 7, instaurant une commission mixte,

Cette commission se compose de :

Monsieur ARGIER Patrice
Mme ACHIN Corinne
M. DEFORCEVILLE Thierry

**Désignation des
membres de la
commission
regroupement
scolaire Nampcel**

2016-010

Et en suppléant : M. BIN Michel.

NOM Prénom	signature	NOM Prénom	signature
ARGIER Patrice		ACHIN Corinne	
NISON Luc		TASSY Sarah	
DEFORCEVILLE Thierry		VENUTI Liliane	
FROMENT Joseph		BIN Michel	
DAUTREMEL Francis		LEMAIRE Sophie	
METIER Bertrand		JOLIBOIS Patricia	
TROUVAY Claude		VONACHEN Agnès	
DEBOUT Joël			